

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°36-2022

Date de convocation :
27/06/2022

Date d'affichage :
11/07/2022

**Nombre de conseillers en
exercices : 11**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 8**

**Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00**

**Objet : Dépenses entretien
des chemins pour l'année
2022**

**Certifié exécutoire compte
tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents : M. le Maire, SINOQUET Régis,
M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,
Mme la 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra

M. LEGRIS Cyril, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie,
Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre, et Mme MEULIN Maryline

Étaient absents et représentés par pouvoir : M. LEULIER Jean-Paul
(donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET) ; et M. BOULET Bernard
(donne pouvoir à M. SINOQUET)

Était absente excusée : Mme KIENZEL Delphine

Madame LEGROS est désignée secrétaire de séance.

Dépenses entretien des chemins pour l'année 2022

Monsieur le Maire invite M. LEGRIS Cyril, Président de la Commission des Affaires Rurales à restituer les propositions de travaux pour l'entretien des chemins ruraux à la suite de la réunion de la commission du 10 juin 2022.

Monsieur le Maire propose de plafonner les dépenses pour les différents travaux pour cette année entre 8 000,00 € et 9 000,00 €.

Après délibération, le Conseil municipal

- Accepte la proposition de M. le Maire

- Autorise M. le Maire à signer les devis et toutes les pièces rattachées à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**Pour extrait conforme, Le
Maire**

